



VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT
BASILE**

Avis de promulgation pour le règlement suivant :

RÈGLEMENT N^o 06-2024

ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 10-2018 SUR LA GESTION
CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE SAINT-BASILE

Avis est par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile a adopté, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 novembre 2024, **le règlement abrogeant le règlement no 10-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Basile ;**

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile a adopté l'avis de motion dudit règlement ci-haut identifié à la séance du 23 septembre 2024;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a déposé le projet de règlement ci-haut identifié à la séance du 23 septembre 2024.

QUE ledit règlement a été adopté le 11 novembre 2024;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'affaires, à l'hôtel de ville relocalisé temporairement au 39 avenue Caron, Saint-Basile.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 18^e jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre.

Manon Jobin

Directrice générale adjointe, greffière-trésorière par intérim